

ACADÉMIES ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Si l'académie du conjoint est limitrophe de l'académie de Versailles, le rapprochement de conjoint est possible sur les départements indiqués dans le tableau ci-dessous :

Département sollicité par le candidat dans ses vœux	DEPARTEMENT DE RESIDENCE PROFESSIONNELLE OU PRIVEE DU CONJOINT				
	Académie d'AMIENS	Académie de CRETEIL	Académie d'ORLEANS-TOURS	Académie de PARIS	Académie de ROUEN
YVELINES 78			X		X
ESSONNE 91		X	X		
HAUTS DE SEINE 92		X		X	
VAL D'OISE 95	X	X			X



Dans ce cas, la saisie est impossible sur SIAM/IPROF, une modification du département demandé doit être rectifiée en rouge sur l'Accusé de Réception (AR).